

ANNEXE 0

Pêcheries soumises à l'obligation de débarquement

a) Pêcheries dans les eaux de l'Union et dans les eaux internationales de la sous-zone VI et de la division Vb du CIEM

Pêcherie	Codes engins	Description des engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Cabillaud (<i>Gadus morhua</i>), églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) et lieu noir (<i>Pollachius virens</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts & sennes	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 5 % des gadidés suivants : cabillaud, églefin, merlan et lieu noir combinés, l'obligation de débarquement s'applique à l'églefin et aux captures accessoires de sole, de plie et de cardine franche.
Homard de Norvège (<i>Nephrops norvegicus</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, FPO, TBN, TB, TBS, OTM, PTM, SX, SV, FIX, OT, PT, TX	Chaluts, sennes, casiers, pièges et nasses	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 20% de homard de Norvège, l'obligation de débarquement s'applique au homard de Norvège et aux captures accessoires d'églefin.

¹ Tous les navires listés pour 2016 restent sur cette liste quel que soit le pourcentage pour la période 2014-2015

b) Pêcheries de merlu et pêcheries de cardine franche avec TAC dans les sous-zones VI et VII du CIEM et dans les eaux de l'Union et les eaux internationales pour la division Vb du CIEM

Pêcherie	Codes engins	Description des engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts & sennes	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 20 % de merlu, l'obligation de débarquement s'applique au merlu .
Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>)	GNS, GN, GND, GNC, GTN, GTR, GEN	Tout type de filets maillants	Toutes	Toutes les captures de merlu sont soumises à l'obligation de débarquement.
Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>)	LL, LLS, LLD, LX, LTL, LHP, LHM	Tout type de palangres	Toutes	Toutes les captures de merlu sont soumises à l'obligation de débarquement.
Cardine Franche (<i>Lepidorhombus spp</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts et sennes	<100mm	Lorsque les débarquements totaux par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se composent de plus de 20% de cardine franche, l'obligation de débarquement est applicable à la cardine franche

c) Pêcheries ayant un TAC couvrant la sous-zone CIEM VII pour le homard de Norvège

Pêcherie	Codes engins	Description des engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Homard de Norvège (<i>Nephrops norvegicus</i>)	OTB SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, FPO, TBN, TB, TBS, OTM, PTM, SX, SV, FIX, OT, PT, TX	Chaluts, sennes, casiers, pièges et nasses	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 30 % de homard de Norvège, l'obligation de débarquement s'applique au homard de Norvège .

d) Pêcheries dans la division CIEM VII a

¹ Tous les navires listés pour 2016 restent sur cette liste quel que soit le pourcentage pour la période 2014-2015

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Cabillaud (<i>Gadus morhua</i>), églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) et lieu noir (<i>Pollachius virens</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts & sennes	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 10% des gadidés suivants: cabillaud, églefin, merlan et lieu noir combinés, l'obligation de débarquement s'applique à l'églefin .

e) Pêcheries dans la division CIEM VII d

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	TBB	Tous les chaluts à perche	Toutes	Toutes les captures de sole commune sont soumises à l'obligation de débarquement.
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	OTT, OTB, TBS, TBN, TB, PTB, OT, PT, TX	Chaluts	< 100 mm	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 5% de sole commune, l'obligation de débarquement s'applique à la sole commune .
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	GNS, GN, GND, GNC, GTN, GTR, GEN	Tous les trémails et filets maillants	Toutes	Toutes les captures de sole commune sont soumises à l'obligation de débarquement.
Cabillaud (<i>Gadus morhua</i>), églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) et lieu noir (<i>Pollachius virens</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts & sennes	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en en 2014 et 2015 ¹ se compose de plus de 20 % ² des gadidés suivants : cabillaud, églefin, merlan et lieu noir combinés, l'obligation de débarquement s'applique au merlan .

f) Pêcheries dans la division CIEM VII e – pour la sole commune

¹ Tous les navires listés pour 2016 restent sur cette liste quel que soit le pourcentage pour la période 2014-2015

² 20% seulement si poursuite des exemptions *de minimis* pour le merlan en 2017, sinon 25%

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	TBB	Tous les chaluts à perche	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et 2015 se compose de plus de 5 % ¹ de sole commune, l'obligation de débarquement s'applique à la sole commune .
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	GNS, GN, GND, GNC, GTN, GTR, GEN	Tous les trémails et filets maillants	Toutes	Toutes les captures de sole commune sont soumises à l'obligation de débarquement.

g) Pêcheries dans les divisions CIEM VIII d et VII e – pour le lieu jaune

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>)	GNS, GN, GND, GNC, GTN, GTR, GEN	Tous les trémails et filets maillants	Toutes	Toutes les captures de lieu jaune seront soumises à l'obligation de débarquement.

h) Pêcheries dans les divisions CIEM VII b, VII c et VII f à VII k

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	TBB	Tous les chaluts à perche	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et en 2015 ² se compose de plus de 5 % ⁵ de sole commune, l'obligation de débarquement s'applique à la sole commune .
Sole commune (<i>Solea solea</i>)	GNS, GN, GND, GNC, GTN, GTR, GEN	Tous les trémails et filets maillants	Toutes	Toutes les captures de sole commune sont soumises à l'obligation de débarquement.

¹ 5% seulement si l'on parvient à une clarification et une résolution suffisante entre les institutions de l'UE sur les implications du plan de gestion de récupération de la sole dans VIIe (Règlement du Conseil (CE) n° 509/2007), en particulier en ce qui concerne la restriction du TAC interannuel et la valeur Fmsy utilisée dans le plan de gestion; sinon 10%. Le groupe régional EOS examinera la position de la Commission sur ce plan de gestion de récupération de la sole et confirmera les seuils de capture qui seront appliqués en 2017.

² Tous les navires listés pour 2016 restent sur cette liste quel que soit le pourcentage pour la période 2014-2015

i) Pêcheries dans les divisions CIEM VII b, VII c, VII e et VII f à VII k

Pêcherie	Codes engins	Engins de pêche	Dimension des mailles	Obligation de débarquement
Cabillaud (<i>Gadus morhua</i>), églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) et lieu noir (<i>Pollachius virens</i>)	OTB, SSC, OTT, PTB, SDN, SPR, TBN, TBS, OTM, PTM, TB, SX, SV, OT, PT, TX	Chaluts & sennes	Toutes	Lorsque le total des débarquements par navire de toutes les espèces en 2014 et en 2015 ¹ se compose de plus de 20% ⁴ des gadidés suivants: cabillaud, églefin, merlan et lieu noir combinés, l'obligation de débarquement s'applique au merlan .